

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VII-05

**CREATION D'UN SITE INTERNET DEPARTEMENTAL
"GÎTES DE FRANCE"**

—

L'internet dans le tourisme présente un intérêt grandissant pour la réservation : en 2005, **14 %** d'entre elles ont été réalisés à travers la **vente en ligne**.

La création d'un site internet "Gîtes de France" devient une nécessité.

Ce site, outre les éléments appropriés pour motiver la clientèle, intégrera les bases de données sur les hébergements (les formules, le choix et la réservation en ligne), le label "Gîtes de France, des partenaires (Comité Régional du Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme, le réseau "Bienvenue à la Ferme"), et la présentation d'une actualité "infos tourisme" avec les coordonnées du Comité Départemental du Tourisme et la possibilité de télécharger ou de commander la documentation touristique.

L'étude de ce site a été confiée, par l'Association des Gîtes de France, au Comité Départemental du Tourisme avec l'appui du Comité Régional du Tourisme.

L'impact financier de cette réalisation a été arrêté à 24 825 € HT, soit 29 690,70 € TTC selon le détail ci-dessous :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
- développement du site	16 900 €	20 212 €
- développement de l'interface avec le réseau régional d'information	4 500 €	5 382 €
- développement du portail "Bienvenue à la Ferme"	3 425 €	4 096 €
	24 825 €	29 690 €

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et donner votre accord sur l'octroi d'une aide départementale de **29 690 €** au Comité Départemental du Tourisme pour la création d'un site internet "Gîtes de France".

Cette subvention sera inscrite sur l'article 6745, sous-fonction 94 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention départementale de 29 690 € au Comité Départemental du Tourisme pour la création d'un site internet « Gîtes de France » ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 6745, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Raymond MASSIP, Président du Comité départemental du Tourisme.

Le Président,